



**INVENTAIRES DES ESPECES
EXOTIQUES ENVAHISSANTES (EEE)**

Parc éolien Des Cultures

Suivi post-construction

PRÉSENTÉ À
Énergie renouvelable Des
Cultures S.E.C.

N/Réf. : E21010-250/15587
10 novembre 2022

Signatures



Rapport préparé par :

Judith Plante, biologiste
Chargée de projet

Le 10 novembre 2022



Rapport vérifié par :

Jean-François Hudon, ing.f.
Directeur de projet

Le 10 novembre 2022

ÉQUIPE DE RÉALISATION

Directeur de projet

Jean-François Hudon | Ing.f.

Chargée de projet

Judith Plante | Biogiste

Rédaction du rapport

Judith Plante | Biogiste

Caractérisation terrain

Judith Plante | Biogiste

Révision linguistique et mise en page

Johanie Babin | Adjointe administrative

TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction	1
2. Méthodologie.....	1
3. Résultats.....	1
4. Retrait des EEE	3
5. Conclusion	3
6. Références.....	4

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Résultats de l'inventaire de plantes exotiques envahissantes, Parc éolien Des Cultures1

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1. Plan de localisation des espèces exotiques envahissantes

Annexe 2. Photographies

1. INTRODUCTION

La construction du parc éolien Des Cultures a été complétée en décembre 2021. Dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement, Énergie renouvelable Des Cultures S.E.C. a pris l'engagement d'effectuer un suivi -des espèces exotiques envahissantes (EEE) potentiellement présentes sur le site l'année qui suivra la remise en état du site. C'est pourquoi Activa Environnement a été mandaté pour réaliser cet inventaire à l'été 2022. Ce document constitue le rapport des visites de site réalisées le 26 juillet 2022 par Judith Plante, biologiste. L'objectif du rapport et des visites terrain consistait à inventorier les secteurs ayant eux des travaux et d'identifier la présence d'espèces floristiques envahissantes à ces endroits.

2. MÉTHODOLOGIE

Les visites sur le terrain ont été réalisées lors de la période propice pour ce type d'inventaire, soit en juillet. L'ensemble des zones affectées par les travaux ont été inspectées visuellement. Lorsqu'une espèce floristique exotique envahissante était identifiée, un point GPS était pris et le type d'habitat, l'espèce ainsi qu'une approximation du nombre de plants ou de la densité étaient notés. Les secteurs présentant des espèces floristiques envahissantes sont indiqués sur la carte jointe à l'annexe 1.

3. RÉSULTATS

Deux espèces floristiques exotiques envahissantes ont été identifiées lors des inventaires dans les secteurs où des travaux ont été effectués pour l'aménagement du parc éolien. Il s'agit du panaïs sauvage (*Pastinaca sativa*) et du roseau commun (*Phragmites australis* subsp. *australis*), soit les deux mêmes espèces qui ont été observées lors de l'inventaire pré-construction effectué en juillet 2019. La grande majorité des occurrences ont été observées dans les fossés de drainage en bordure des aires de travail utilisées lors de la construction ou dans les fossés de drainages en bordure des chemins d'accès. Il s'agit majoritairement des mêmes emplacements que ceux observés lors de l'inventaire pré-construction.

Par contre, à deux endroits, du roseau commun a été observé dans des parcelles cultivables. À RC-9, du roseau commun était présent dans le fossé de drainage, mais également dans les cinq premiers mètres en bordure de ce fossé, dans le champ, sur environ 80 m² (annexe 2). À RC-8, des individus de roseau commun étaient présents dans l'extrémité du champ sur environ 100 m² (annexe 2). Ces deux secteurs ont été employés lors de la construction pour la mise en place du réseau collecteur et aucun EEE n'y était présent avant le début des travaux. La propagation des EEE dans ces secteurs pourrait être directement due aux travaux de construction.

Le détail des emplacements des espèces exotiques envahissantes est présenté au tableau 1 ainsi qu'à l'annexe 1.

Tableau 1. Résultats de l'inventaire de plantes exotiques envahissantes, Parc éolien Des Cultures

Identification	Espèce	Habitat	Nombre de plants
RC-1	Roseau commun	Fossé de drainage en bordure d'un chemin d'accès	30 et +
RC-2	Roseau commun	Fossé de drainage en bordure d'un champ	30 et +
RC-3	Roseau commun	Fossé de drainage en bordure d'un chemin d'accès	20
RC-4	Roseau commun	Fossé de drainage en bordure d'un champ	30 et +
RC-5	Roseau commun	Fossé de drainage en bordure d'un champ	30 et +

Parc éolien Des Cultures
 Inventaires des espèces exotiques envahissantes (EEE) – Suivi post-construction

Identification	Espèce	Habitat	Nombre de plants
RC-6	Roseau commun	Fossé de drainage en bordure d'un champ	30 et +
RC-7	Roseau commun	Fossé de drainage en bordure d'un champ	30 et +
RC-8	Roseau commun	Extrémité d'un champ	30 et +
RC-9	Roseau commun	Fossé de drainage en bordure d'un champ et champ	30 et +
RC-10	Roseau commun	Fossé de drainage en bordure d'un champ	30 et +
RC-11	Roseau commun	Fossé de drainage en bordure d'un chemin d'accès	20
RC-12	Roseau commun	Fossé de drainage en bordure d'un chemin d'accès	30 et +
RC-13	Roseau commun	Fossé de drainage en bordure d'un champ	30 et +
RC-14	Roseau commun	Cours d'eau	30 et +
RC-15	Roseau commun	Cours d'eau	30 et +
RC-16	Roseau commun	Fossé de drainage en bordure d'un chemin d'accès	30 et +
RC-17	Roseau commun	Cours d'eau	30 et +
RC-18	Roseau commun	Fossé de drainage en bordure d'un champ	30 et +
RC-19	Roseau commun	Fossé de drainage en bordure d'un chemin d'accès	30 et +
RC-20	Roseau commun	Fossé de drainage en bordure d'un chemin d'accès	30 et +
RC-21	Roseau commun	Fossé de drainage en bordure d'un chemin d'accès	30 et +
RC-22	Roseau commun	Fossé de drainage bordure d'une route	30 et +
RC-23	Roseau commun	Fossé de drainage en bordure d'un champ	30 et +
RC-24	Roseau commun	Fossé de drainage en bordure d'un champ	30 et +
RC-25	Roseau commun	Fossé de drainage en bordure d'un champ	20
RC-26	Roseau commun	Fossé de drainage en bordure d'un champ	30 et +
RC-27	Roseau commun	Fossé de drainage en bordure d'un chemin d'accès	30 et +
RC-28	Roseau commun	Cours d'eau	30 et +
PS-1	Panais sauvage	Fossé de drainage en bordure d'un chemin d'accès	10 et +
PS-2	Panais sauvage	Fossé de drainage en bordure d'un chemin d'accès	10 et +
PS-3	Panais sauvage	Fossé de drainage en bordure d'un champ	2
PS-4	Panais sauvage	Extrémité d'un champ	10 et +
PS-5	Panais sauvage	Fossé de drainage en bordure d'un champ	10 et +
PS-6	Panais sauvage	Fossé de drainage en bordure d'un chemin d'accès	10 et +
PS-7	Panais sauvage	Fossé de drainage en bordure d'un champ	4
PS-8	Panais sauvage	Fossé de drainage en bordure d'un champ	10 et +
PS-9	Panais sauvage	Fossé de drainage en bordure d'un chemin d'accès	10 et +
PS-10	Panais sauvage	Fossé de drainage en bordure d'un champ	4
PS-11	Panais sauvage	Fossé de drainage en bordure d'un champ	7
PS-12	Panais sauvage	Fossé de drainage en bordure d'un champ	10 et +
PS-13	Panais sauvage	Fossé de drainage en bordure d'un chemin d'accès	5

Identification	Espèce	Habitat	Nombre de plants
PS-14	Panais sauvage	Fossé de drainage en bordure d'un chemin d'accès	10 et +
PS-15	Panais sauvage	Bordure d'un chemin d'accès	10 et +
PS-16	Panais sauvage	Fossé de drainage en bordure d'un champ	6

4. RETRAIT DES EEE

Aux deux secteurs où des EEE ont potentiellement été propagés par les travaux de construction, soit RC-8 et RC-9, le retrait des EEE sera effectué en 2023 au moment propice pour l'accès aux champs et pour la protection des récoltes. La méthode de contrôle préconisée pour arriver à ce résultat est la suivante :

1. Excaver les sols et les colonies d'espèces exotiques envahissantes ciblés en prenant bien soin de retirer également leurs rhizomes.
2. Ensevelir toute plante exotique envahissante et tout volume de sol excavé afférent dans une fosse sur le site ou envoyer les matériaux excavés dans un lieu autorisé hors du site.
3. Localiser la fosse à plus de 30 m d'un lac, d'un cours d'eau, d'un milieu humide ou d'un habitat floristique d'espèces menacées ou vulnérables.
4. Localiser la fosse à 100 m ou plus d'un site de prélèvement d'eau souterraine de catégorie 1, 2 ou 3.
5. Inspecter et nettoyer la machinerie utilisée pour le retrait des EEE après l'opération pour éviter la dispersion d'EEE.
6. Recouvrir la fosse d'un minimum de 1 m de matériel de remblais exempt d'espèces exotiques envahissantes ou de fragments de celles-ci.
7. Restaurer les zones excavées en recréant le profil de sol présent avant les travaux pour permettre la culture du sol.
7. Effectuer le retrait et l'enfouissement des EEE sous la surveillance d'un professionnel en environnement.

Les secteurs seront par la suite remis en culture dans les 12 mois suivant le retrait. Ces mesures devraient permettre d'éradiquer ces EEE du site.

5. CONCLUSION

La caractérisation effectuée à l'aide d'observations sur le terrain a permis d'identifier les secteurs présentant des espèces exotiques envahissantes. Le panais sauvage a été observé en bordure de chemins, dans des fossés et sur les berges de cours d'eau. Le roseau commun, quant à lui, a été observé dans plusieurs cours d'eau et fossés de drainage. Il s'agit des mêmes espèces que celles observées avant le début des travaux. Deux secteurs présentaient des EEE qui ont potentiellement été propagés par les travaux de construction. Pour ces deux secteurs, des travaux de retrait des EEE seront effectués. Ces travaux de retrait d'EEE permettront d'éradiquer les EEE qui se sont propagés dans les parcelles cultivées.

6. RÉFÉRENCES

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC), 2022. Sentinel, Gouvernement du Québec, application web, URL : <https://www.pub.enviroweb.gouv.qc.ca/scc/Catalogue/ConsulterCatalogue.aspx>, page consultée le 25 juillet 2022.

ANNEXES

Annexe 1

Plan de localisation des espèces exotiques envahissantes

INVENTAIRE EEE



Projet éolien Des Cultures

Carte 1 Localisation des espèces floristiques exotiques envahissantes post-construction

PROJET

- Éolienne
- Emplacement permanent
- Emplacement permanent remis en culture
- Emplacement temporaire remis en état

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSENTES

- Panais
- Roseau
- Roseau dans parcelle cultivable

TERRITOIRE

- Bâtiment
- Route provinciale
- Route locale
- Chemin non pavé
- Limite municipale
- Bâtiment

MILIEU NATUREL

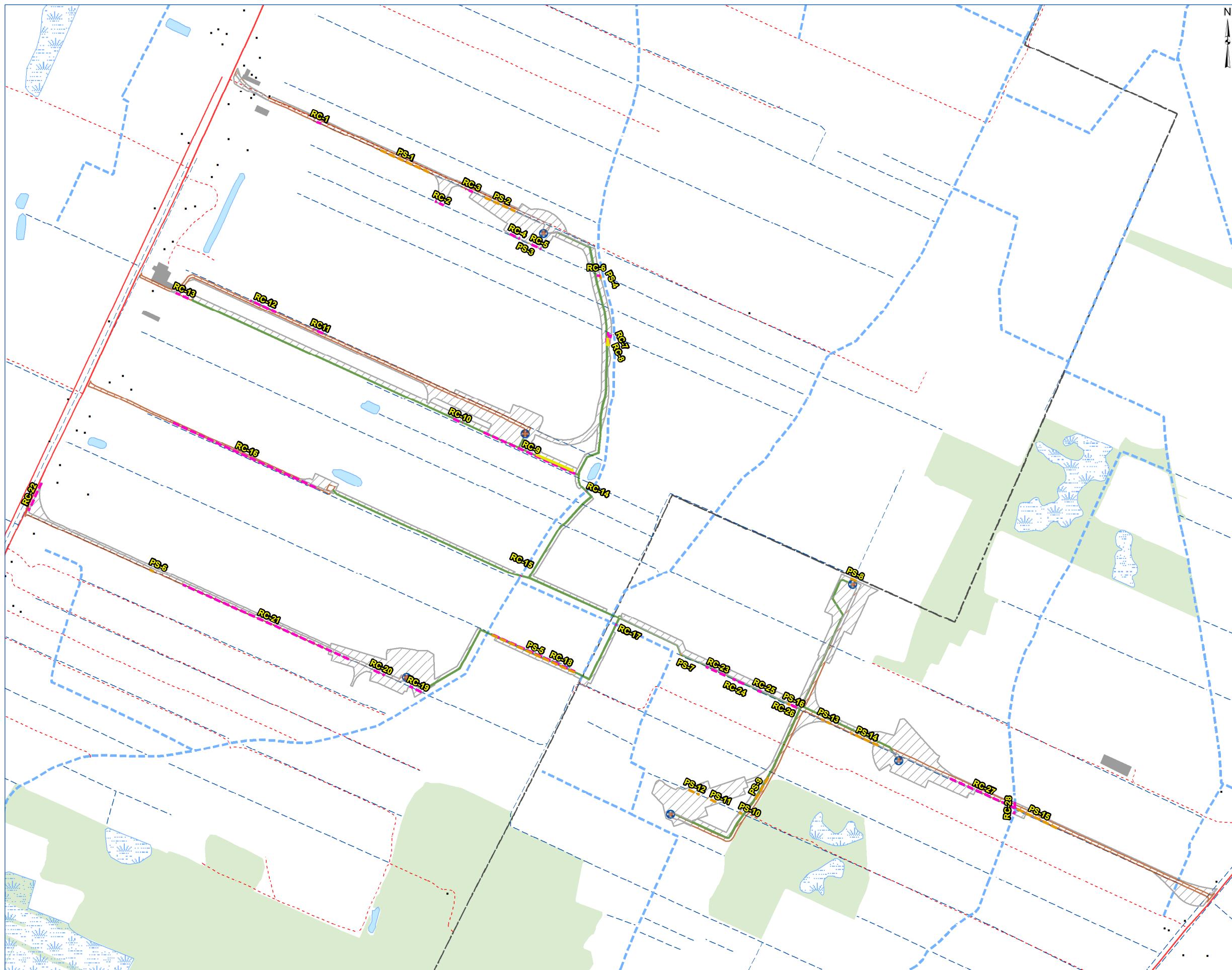
- Cours d'eau
- Cours d'eau intermittent
- Fossé de drainage
- Étendue d'eau
- Milieu humide
- Végétation



Projection NAD 1983 MTM 8
 Sources : Gouvernement du Québec, Énergie renouvelable Des Cultures S.E.C., CIC 2013, Activa Environnement

Carte préparée par : Judith Plante, biologiste
 Projet : E21010-25587
 10 novembre 2022

ACTIVA
ENVIRONNEMENT





ENVIRONNEMENT
RESSOURCES NATURELLES
TERRITOIRE



106, RUE INDUSTRIELLE
NEW RICHMOND (QUÉBEC) G0C 2B0
TÉLÉPHONE : 418 392-5088
SANS FRAIS : 1 866 392-5088
TÉLÉCOPIEUR : 418 392-5080
COURRIEL : INFO@ACTIVAENVIRO.CA
SITE WEB : WWW.ACTIVAENVIRO.CA